Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 5 février 2018

Le cinq février deux mil dix huit à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, , Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, , Pierre SEENE, François TREVISAN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : Nathalie EBER (procuration à Roland KOENIG), Yann KRIEGER (procuration à Martine KUHN), Anne SEENE (procuration à Pierre SEENE)
Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote : Nathalie SCHUTZ
Absente non excusée :
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 20 novembre 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Contrat de territoire
4. Adhésion de la com com au SDEA et transfert complet « grand cycle eau »
5. Nid de cigogne
6. Subventions
7. CT et CHSCT communs

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Mme Edit HAESSIG est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST

Le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :
Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.
L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.
Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.
Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.
Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.
Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des collectivités locales ;
Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;
Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest;
Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

DECIDE

- d''approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante et de la charge de mettre en œuvre la présente délibération

4. ADHESION DE LA COM COM DE HANAU LA PETITE PIERRE AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSANISSEMENT ALSACE MOSELLE ET TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE «GRAND CYCLE DE L'EAU » CORRESPONDANT AUX ALINEAS 1, 2, 5, 8 DE L'ARTICLE L 211-7 I DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1 ;
VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;
VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre en date du 25 janvier 2018 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et se prononçant favorablement sur le transfert des biens intercommunaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature, au SDEA ;
VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts modifiés par arrêté interpréfectoral du 28 décembre 2017 du SDEA ;
CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre a sollicité son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau ». Le détail des compétences transférées correspondant aux alinéas de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement est décrit, par commune membre et bassin versant, dans le tableau ci-après :

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

	Bassin versant			
	Moder	Zorn	Eichel	Isch
Bischholtz	1,2,5,8			
Bosselshausen		1,2,5,8		
Bouxwiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Buswiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Dossenheim-sur-Zinsel		1,2,5,8		
Erckartswiller	1,2,5,8		1,2,5,8	
Eschbourg		1,2,5,8		
Frohmuhl			1,5,8	
Hinsbourg	1,5,8		1,5,8	
Ingwiller	1,2,5,8			
Kirrwiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Lichtenberg	1,5,8			
Lohr		1,2,5,8	1,2,5,8	1,2,5,8
Menchhoffen	1,2,5,8			
Mulhausen	1,2,5,8			
Neuwiller-lès-Saverne	1,2,5,8	1,2,5,8		
Niedersoultzbach	1,2,5,8	1,2,5,8		
Obermodern-Zutzendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Obersoultzbach	1,2,5,8	1,2,5,8		
Petersbach		1,2,5,8	1,2,5,8	
La Petite-Pierre	1,2,5,8	1,2,5,8	1,2,5,8	
Pfalzweyer		1,2,5,8		
Puberg	1,5,8		1,5,8	
Reipertswiller	1,5,8			
Ringendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Rosteig	1,5,8		1,5,8	
Schalkendorf	1,2,5,8	1,2,5,8		
Schillersdorf	1,2,5,8			
Schœnbourg		1,2,5,8		
Sparsbach	1,2,5,8			
Struth			1,2,5,8	
Tieffenbach			1,2,5,8	
Uttwiller	1,2,5,8			
Weinbourg	1,2,5,8			
Weiterswiller	1,2,5,8	1,2,5,8		
Wimmenau	1,5,8			
Wingen-sur-Moder	1,5,8			
Zittersheim	1,5,8		1,5,8	

CONSIDERANT que l'adhésion de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes ;

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;
CONSIDÉRANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de UTTWILLER et ses administrés ;

Après avoir entendu les explications de du Maire ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

- D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre au SDEA.
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

5. NID DE CIGOGNE

Le Maire informe le conseil municipal des modalités d'interventions sur les nids de cigognes (sécurisation)
Aucune décision n'a été prise.

6. SUBVENTONS

Après avoir pris connaissance des différentes demandes de subventions, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

7. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ET D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU LA PETITE PIERRE ET CERTAINES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses article 32 et 33-1,
Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs compétents pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,
Considérant la volonté de la commune d'Uttwiller. de se rattacher au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2018 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un Comité technique commun et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun,
Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1er janvier 2018 de la Commune de Uttwiller = 1. Electeur1,

Le Conseil municipal d'Uttwiller après en avoir délibéré, décide :

* de CREER un Comité technique commun compétent pour les agents de la et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer,
* de PRECISER que le Comité technique commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
* de CREER un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et des communes de l'intercommunalité souhaitant y adhérer
* de PRECISER que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun est placé auprès de Comité technique commun de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Suivent les signatures sur le registre
Uttwiller, le 6 février 2018
Le Maire,
Roland KOENIG